



du 6 mars 2023.docx

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/23

Berger  
Levrault

ID : 031-213105927-20230306-202333-DE

**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 6 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents (16) :** AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

**Le quorum (10) est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (2) :** DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à BONNIEL Aude, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine

**Absents excusés (1) :** AMOUROUX Céline

**Secrétaire de séance :** DESNOS Claudine

**2023-3-3**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

**Monsieur le Maire expose**

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **810 477,03 €**

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

<b>EXERCICE 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses (A)	1 585 932,12 €
Recettes (B)	2 396 409,15 €
<b>Résultat de clôture (B-A) = C</b>	<b>810 477,03 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses (D)	1 260 008,57 €
Recettes (E)	1 538 638,98 €
<b>Résultat de clôture (E-D) = F</b>	<b>278 630,41 €</b>
Reste à réaliser dépenses (G)	- 910 585,29 €
Reste à réaliser recettes (H)	575 700,82 €
<b>Reste à réaliser 2022 (G+H) = I</b>	<b>- 334 884,47 €</b>

Capacité (+) ou besoin (-) de financement = F + I	- 56 254,06 €
AFFECTATION	810 477,03 €
dont affectation en réserves R 1068 en investissement	56 254,06 €
dont report en fonctionnement R 002	754 222,97 €
DEFICIT REPORTE	0,00 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Article 1<sup>er</sup>** : AUTORISE l'affectation du résultat décrite ci-dessus

**Article 2** : PRECISE que les sommes correspondantes seront inscrites au budget

Pour : 18

Contre : --

Abstention : --



### Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Claudine DESNOS



Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/23

ID : 031-213105927-20230306-202333-DE



31592  
Code INSEE

Commune de LARRA  
Budget Communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents 18  
Nombre de membres exprimés 18  
VOTES :  
Pour 18 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151 668,18
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	658 808,85
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	810 477.03
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	278 630 41
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-334 884 47
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	56 254.06
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	810 477.03
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	56 254.06
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	754 222.97
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine emprunt 0 00, subvention 0 00 ou autofinancement 0 00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture. le 06/03/2023 et de la publication le 06/03/2023

A Larra, le 06/03/2023

